



SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| ■ CHIFFRES CLÉS 2002 | Page 2 |
| ■ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE | Page 3 |
| ■ COMPTES CONSOLIDÉS | Page 10 |
| ● Rapport des Commissaires aux Comptes | Page 11 |
| ● Compte de résultat consolidé | Page 12 |
| ● Bilan consolidé | Page 13 |
| ● Tableau des flux de trésorerie consolidés | Page 14 |
| ● Variation des capitaux propres consolidés | Page 15 |
| ● Principes et méthodes de consolidation | Page 16 |
| ● Méthodes d'évaluation | Page 17 |
| ● Périmètre de consolidation | Page 18 |
| ● Notes sur les comptes consolidés | Page 19 |
| ■ COMPTES SOCIAUX | Page 22 |
| ● Rapport général des Commissaires aux Comptes | Page 23 |
| ● Compte de résultat | Page 23 |
| ● Bilan | Page 24 |
| ● Principes comptables | Page 24 |
| ● Notes sur les comptes sociaux | Page 25 |
| ● Résultats financiers des cinq derniers exercices | Page 27 |
| ● Renseignements sur les filiales | Page 28 |
| ● Rapport spécial des Commissaires aux Comptes | Page 29 |
| ■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 juin 2003 | Page 32 |

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS 2002

| | 2002 | VARIATION 2002/2001 | 2001 | 2000 |
|---|-----------|------------------------|-----------|-----------|
| ■ En milliers d'Euros | | | | |
| Chiffre d'affaires HT | 253 523 | - 4.63% | 265 843 | 260 859 |
| Résultat d'exploitation | 14 937 | + 15.74% | 12 906 | 11 571 |
| Résultat courant avant impôts | 14 463 | + 24.73% | 11 595 | 9 765 |
| Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition | 6 517 | + 23.08% | 5 295 | 4 478 |
| Résultat net - part du Groupe | 5 121 | + 31.41% | 3 897 | 3 054 |
| Marge brute d'autofinancement | 11 053 | - 2.28% | 11 311 | 10 458 |
| Capital social | 5 910 | + 0.84% | 5 861 | 5 797 |
| Capitaux propres - part du Groupe | 62 284 | + 10.13% | 56 555 | 51 802 |
| Dettes financières | 817 | N.A | 18 764 | 28 012 |
| Actif net immobilisé | 37 291 | - 11.45% | 42 115 | 48 127 |
| Total bilan | 133 016 | - 4.52% | 139 320 | 142 748 |
| En Euros par action | | | | |
| Résultat net avant amortissement des survaleurs | 4.20 | + 20.69% | 3.48 | 2.97 |
| Résultat net - part du Groupe | 3.30 | + 28.91% | 2.56 | 2,02 |
| Marge brute d'autofinancement | 7.13 | - 4.04% | 7.43 | 6,93 |
| Dividende net | 0 | | 0 | 0 |
| | | | | |
| Nombre d'actions moyen sur l'exercice * | 1 550 104 | | 1 523 009 | 1 509 385 |
| Effectif consolidé au 31 décembre | 727 | | 827 | 753 |

* Le nombre d'actions au 31 décembre est de 1 551 259 en 2002, 1 538 359 en 2001 et 1 521 159 en 2000

En 2000, est intervenu un changement de présentation dans les soldes intermédiaires de gestion :

- La Participation est intégrée dans la masse salariale,
- Les amortissements de fonds de commerce sont intégrés dans les dotations aux amortissements d'exploitation.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2002 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité de ces comptes annuels.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

RAPPORT DU GROUPE

■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

En rachetant le Groupe DISTRIBORG courant 2000, WESSANEN avait engagé une nouvelle stratégie en Europe, visant à constituer une division leader dans la distribution et la fabrication de produits diététiques, naturels, biologiques et de spécialités alimentaires.

Dans ce contexte, après un exercice 2000 atypique pour le Groupe DISTRIBORG, qui avait dû à la fois intégrer les nouvelles activités reprises en France et à l'étranger et prendre en compte les modes de management et de fonctionnement de son nouvel actionnaire majoritaire, 2001 avait été un exercice de transition et de consolidation.

En 2002, le Groupe Wessanen a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie :

- Grâce à l'acquisition de plusieurs autres sociétés en Europe :
 - Nature's store : Spécialiste britannique de la distribution de produits biologiques, diététiques et naturels, jadis principal concurrent de Brewhurst Health Food supplies, les deux sociétés étant à ce jour regroupées sous le nom de Tree of Life UK.
 - Kallo Foods : Distributeur, principalement sous sa marque propre et auprès des grandes surfaces britanniques, de produits alimentaires biologiques, diététiques et naturels, spécialiste notamment des galettes de riz et des produits de panification sèche.
- A travers la cession de Leerdammer, qui marque la fin des désinvestissements dans les activités laitières.

Devant la forte progression de l'activité santé et bien-être en Europe, le Groupe Wessanen a décidé fin 2000 le regroupement de toutes les sociétés intervenant dans ce domaine, y compris le Groupe Distriborg, au sein d'une division appelée Tree Of Life Europe. Cette entité opérationnelle a pour principal objectif le développement de l'activité en Europe et la recherche de synergies.

L'organisation de cette division a notamment donné lieu à un nouveau changement de périmètre du Groupe : La société Brewhurst Health Food supplies, située au Royaume-Uni, a été cédée à Wessanen UK holding limited le 28 juin 2002, en vue de son rapprochement avec la société Nature's Store, acquise en début d'année 2002. Il s'agit là que d'une opération d'organisation géographique logique.

En dehors de ces modifications de fonctionnement, le Groupe Distriborg a poursuivi sa progression en chiffre d'affaires et en résultat opérationnel. Ainsi, Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé 253 523 K€ contre 265 843 K€ en 2001, soit une diminution apparente de -4.63%. Il convient néanmoins de prendre en compte la sortie de périmètre de De Rit au 30 avril 2001 et de Brewhurst au 28 juin 2002. Retraite de ces deux éléments, la progression du chiffre d'affaires est de +2.4%, contre 7% en 2001. Ce ralentissement de la croissance des ventes s'explique notamment par :

- Un premier trimestre 2001 très fort, favorisé par les crises alimentaires dans l'alimentation conventionnelle.

- Un environnement concurrentiel difficile dans le circuit spécialisé.
 - Un marché en stagnation pour la division des détaillants spécialisés.
- Fin décembre 2002, la répartition du chiffre d'affaires demeure équilibrée : il provient à 40% du circuit spécialisé et à 60% de la grande distribution (la sortie de périmètre de Brewhurst, qui intervenait presque exclusivement dans le circuit spécialisé, impacte à la baisse la part de ce circuit) ; à 84 % en France et 16 % dans le reste de l'Europe (la part France augmentant mécaniquement, suite à la cession de Brewhurst) ; à 89 % en produits diététiques et biologiques et 11 % en spécialités étrangères et élément très favorable à long terme, la part réalisée par les marques propres du Groupe représente deux tiers du chiffre d'affaires total, hors Brewhurst et hors marques propres apportées par les sociétés sœurs de Tree of Life Europe.

Le résultat d'exploitation, à 14 937 K€, progresse de 15.74 % par rapport à 2001.

Il intègre des dépenses de marketing et communication toujours élevées, représentant plus de 5% du chiffre d'affaires net et bénéficie notamment d'une progression de la marge commerciale de plus de 1 point (répartition du chiffre d'affaires par société et par produit favorable à la marge).

Les frais financiers nets sont en très forte diminution à 474 K€ contre 1 311 K€ en 2001 : Les opérations de croissance externe réalisées en 1999 avait contribué à augmenter l'endettement du Groupe. Ces dettes ont été remboursées en 2001 et 2002 et le Groupe DISTRIBORG bénéficie désormais des conditions bancaires de WESSANEN, tirant donc profit à la fois d'une réduction de l'endettement et d'une baisse du taux d'intérêt moyen.

En conséquence de quoi, le résultat courant s'élève à 14 463 K€, contre 11 595 K€ en 2001, en progression de près de 25%.

Le résultat exceptionnel atteint -3 355 K€ : Il comprend divers litiges sociaux et commerciaux, clôturés ou provisionnés, ainsi que l'impact de la première application de deux changements de modalités comptables, concernant les provisions pour obsolescence des stocks et créances douteuses.

Déduction faite d'un impôt sur les sociétés de 4 591 K€, stable par rapport à 2001, le résultat après impôts et avant amortissement des écarts d'acquisition atteint 6 517 K€. Rapporté à une action, et sachant que le nombre d'actions de notre société était en 2002 de 1 550 104 (moyenne pondérée), contre 1 523 009 en 2001, ce résultat net représente 4.20 €, en progression de 20.7%.

Avec des amortissements de survalueurs quasiment équivalents à ceux de 2001 (1 314 K€ contre 1 276 K€), le résultat net part du Groupe ressort à 5 121 K€. Rapporté à une action, ce résultat représente 3.3 € (en progression de 29%).

La marge brute d'autofinancement est stable, à 11 053 K€ contre 11 311 K€ en 2001.

Nos ratios financiers sont en amélioration par rapport à 2001, notamment les ratios d'endettement.

■ PERSONNEL

A la fin de l'exercice 2002, notre effectif Groupe s'élève à 727 personnes, en équivalent temps plein, contre 827 au 31 décembre 2001.

Cette diminution provient presque exclusivement de la sortie de périmètre de Brewhurst au 28 juin 2002.

A périmètre constant, le Groupe a connu une légère progression de son effectif, en cohérence avec l'évolution de l'activité.

La formation des salariés est et demeure une priorité pour le Groupe, se traduisant par des actions de formation importantes et la mise en œuvre de programmes internes.

■ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'expérience du Groupe dans les circuits principaux que sont les magasins spécialisés et la grande distribution lui permet d'être un des premiers spécialistes en EUROPE des marchés de niche dans le domaine de la nutrition et du bien-être : produits biologiques et naturels, produits diététiques, compléments alimentaires, thés « santé », parapharmacie, spécialités du monde entier.

Sur chacun de ces segments, il a acquis un savoir-faire marketing / recherche et développement spécifique, qui repose notamment sur des partenariats avec les laboratoires et des fournisseurs du monde entier, sur une très bonne connaissance des filières, et bien entendu sur la prise en compte de la diversité des besoins des consommateurs et des clients. La réussite des marques propres du Groupe et des produits qu'il diffuse en exclusivité résulte notamment de ses capacités d'innovation, et de son expertise en matière de recherche et développement.

L'intégration de DISTRIBORG dans le Groupe WESSANEN lui permet d'atteindre sur certains dossiers une taille critique favorable à la recherche et au développement.

■ CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Que ce soit en France ou à l'étranger, le Groupe prend en compte la gestion environnementale de ses locaux, notamment dans la mise en œuvre de nouveaux projets.

Les actions mises en place en matière de ressources humaines visent à améliorer la position des salariés, afin qu'ils demeurent de véritables partenaires de la performance.

C'est la raison pour laquelle nous avons pour objectif prioritaire de renforcer la motivation et les compétences de chacun en :

- Suscitant l'adhésion de tous aux valeurs de l'entreprise,
- Améliorant la qualité des comportements managériaux,
- Accordant une forte priorité aux actions de formation,
- Encourageant l'évolution des collaborateurs et la promotion interne,
- Favorisant la décentralisation des responsabilités.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS, PAR SOCIÉTÉ

■ DISTRIBORG GROUPE, Société-mère

DISTRIBORG GROUPE n'a aucune activité commerciale et ne joue que le rôle de société animatrice du Groupe, définissant ses orientations stratégiques et ses choix économiques et assurant la coordination des différentes filiales.

Elle a encaissé en 2002 des prestations de services pour un montant de 2 741 K€ et des dividendes pour 8 839 K€.

Son résultat net est de 4 860 K€.

Il est marqué en 2002 par des compléments et des reprises de provisions pour dépréciation de titres, pour un montant net de -311 K€, ainsi que par un résultat exceptionnel de -2 412 K€, faiblement impacté par la cession de Brewhurst et résultant principalement de provisions.

■ DIVISION GRANDE DISTRIBUTION

Les sociétés regroupées dans cette Division Grande Distribution ont vocation à diffuser en Europe les marques propres du Groupe, notamment BJORG (produits biologiques), EQUILIBRANCE (compléments alimentaires), VIVIS et GAYELORD HAUSER (produits diététiques), les marques exclusives comme YUNNAN TUOCHA et TUO TEA (thés « santé » en provenance de Chine) et différentes marques étrangères distribuées en exclusivité sur certains territoires nationaux.

• DISTRIBORG FRANCE

Cette filiale, la plus importante du Groupe, exploite son propre fonds de commerce mais également le fonds de commerce en location-gérance de la Société DISTRIFRANCE, acquise en janvier 1997 ainsi que celui de la Société SFB-D-VIVIS, acquise en octobre 1997.

En 2002, elle propose une offre diversifiée de spécialités nutritionnelles : produits biologiques, produits diététiques, compléments alimentaires, produits naturels et thés « santé », ainsi qu'une gamme de produits frais.

Elle a re-dynamisé la marque GAYELORD HAUSER, reprise le 1er décembre 1999.

Son chiffre d'affaires a atteint 110 043 K€, contre 105 801 K€ en 2001, soit une progression de 4 %.

En 2002, DISTRIBORG FRANCE a vu sa part de marché globale, sur l'ensemble des segments couverts, progresser de 0.3 points.

Cette année de consolidation lui a permis d'atteindre des parts de marché toujours satisfaisantes : 40 % sur le marché biologique sec avec BJORG (N° 1) ; 19 % en compléments alimentaires (N° 2) ; 60 % dans les thés « santé » (N° 1) ; 22 % dans les produits diététiques (N° 2).

DISTRIBORG FRANCE a continué à investir fortement en communication, à la télévision et dans la presse, et en promotion directement sur les points de vente.

Dans ce contexte, elle a dégagé un résultat net de 7 309 K€.

• SFB-D-VIVIS

Le fonds de commerce de cette Société est exploité sous forme de location-gérance par DISTRIBORG FRANCE depuis le 1er juillet 1998.

Son chiffre d'affaires est uniquement constitué de la redevance de location-gérance.

Le résultat net de 443 K€ est peu significatif. Pour une bonne compréhension, il est préférable de rapprocher ce chiffre des réalisations de DISTRIBORG FRANCE, réel exploitant du fonds de commerce de SFB-D-VIVIS.

• DISTRIFRANCE

Cette Société, acquise en janvier 1997, n'a plus d'activité depuis le 1er janvier 1999. Son fonds de commerce (gamme de thés, infusions et vitamines) est exploité en location-gérance par DISTRIBORG FRANCE.

Son résultat net de 129 K€ est peu significatif. Pour une bonne compréhension, il est préférable de rapprocher ce chiffre des réalisations de DISTRIBORG FRANCE, réel exploitant de son fonds de commerce.

• G. SOREAU

Cette filiale est spécialisée dans la vente de produits étrangers typiques et d'épicerie fine. Elle exploite en location-gérance depuis le 1er janvier 1999 le fonds de commerce « épicerie fine et spécialités étrangères » de DISTRIBORG FRANCE.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 23 490 K€.

En 2000, la société avait délibérément supprimé une partie de sa gamme de spécialités étrangères qui pénalisait sa marge, avant de relancer l'activité de manière plus rationnelle, lui permettant en 2002 d'enregistrer une croissance des ventes de 9.4%.

Son produit phare, le pain grillé suédois KRISPROLLES, reste le leader incontesté sur son créneau, avec une part de marché supérieure à 45 %.

Le résultat net de cette filiale est de 1 237 K€ contre 955 K€ en 2001.

• **DISTRIBORG BELGIUM – BELGIQUE**

Cette Société distribue toute une gamme de spécialités alimentaires : produits biologiques, diététiques, naturels et ethniques.

Son chiffre d'affaires est de 3 626 K€ (en progression de 13.7%), pour un résultat net de 158 K€.

L'année 2002 voit le retour à un résultat net positif, après une année 2000 difficile et un exercice 2001 de transition (changements dans l'équipe de direction, lancement de la marque GAYELORD HAUSER sur le territoire belge, restructuration et ré-organisation de l'activité commerciale).

• **DISTRIBORG ITALIA – ITALIE**

Cette filiale poursuit sa croissance dynamique (+9.5%), avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 9 841 K€, contre 8 985 K€ en 2001.

Elle a dégagé un résultat net de 134 K€, en progression de plus de 32%.

Elle est le premier intervenant en Italie en produits biologiques, avec la marque BJORG, alors que le marché biologique jusqu'à présent considéré comme une niche est en train d'y prendre une importance stratégique.

La contribution d'EFFICANCE, deuxième marque nationale sur le segment des compléments alimentaires, reste toujours très satisfaisante.

• **DISTRIBORG ESPANA – ESPAGNE**

Cette Société, constituée en juillet 1998, a lancé les produits BJORG sur le marché espagnol en mars 1999, puis la gamme EQUILIBRANCE courant 2000.

Jusqu'en novembre 2001, elle faisait appel à un prestataire de services introduit auprès de la grande distribution espagnole, qui mettait à sa disposition une équipe marketing et commerciale et un outil logistique. Le contrat de service avec ce prestataire ayant pris fin au dernier trimestre 2001, l'année 2002 a connu d'importants changements dans l'équipe de direction et l'organisation, avec pour objectif une meilleure maîtrise de la gestion de l'entreprise.

Après la première phase de référencement, l'activité est en progression de près de 29%.

Le chiffre d'affaires a été de 1 202 K€, pour un résultat net de -380 K€. Cette perte résulte majoritairement de l'exploitation, malgré une bonne progression de la marge et un assainissement de la structure des coûts (les frais logistiques et généraux se réduisent, l'investissement en marketing et communication progresse fortement).

■ **DIVISION DÉTAILLANTS SPÉCIALISÉS**

Les Sociétés regroupées dans cette Division ont des activités complémentaires ; la plupart ont vocation à diffuser, en France et en Belgique, les marques propres du Groupe : EVERNAT et BONNETERRE pour les produits biologiques, PLENIDAY pour les produits diététiques, EPHYTEM et EVANEA pour les compléments alimentaires, WAKAMA pour les produits macrobiotiques, THEMIS pour les thés « santé » du monde entier, SHANGAO pour les produits à base de ginseng... Ces sociétés diffusent également des marques renommées en exclusivité.

• **TERRADIS**

Le chiffre d'affaires de cette Société s'est élevé à 17 598 K€ contre 16 571 K€ en 2001, soit une progression de 6.2 %, grâce à des marques propres et des exclusivités en développement.

Son activité, principalement orientée sur les produits d'épicerie et les compléments alimentaires, lui permet de viser les boutiques spécialisées, mais aussi les circuits «santé», du type pharmacies, parapharmacies, hôpitaux, etc...

Son activité Dom-Tom et Export a dégagé d'excellents résultats. TERRADIS a réalisé un résultat net de 1 272 K€.

• **BRUGIER-SILLON**

Cette filiale livre des produits biologiques et diététiques, y compris des produits frais et des fruits secs, ainsi que des produits cosmétiques naturels et des accessoires de bain.

En 2002, une nouvelle organisation de la division détaillants spécialisés en France a conduit BRUGIER-SILLON à cesser son activité de produits frais. Pour cette société comme pour les autres de la division, la réorganisation s'est traduit par une nouvelle répartition des marques propres et exclusivités distribuées.

Par ailleurs, la société a bénéficié de la mise en œuvre de synergies au sein de la division Tree Of Life Europe, en reprenant en juin 2002 la distribution exclusive de la marque TARTEX, appartenant à la société sœur CORPOSAN.

Le chiffre d'affaires atteint 8 862 K€, en régression de 4.8% sur 2001, conséquence directe de la nouvelle organisation ci-dessus mentionnée, qui a par ailleurs permis une amélioration sensible des performances globales de la société. La marge commerciale est ainsi en forte progression, de même que le résultat net, qui atteint 407 K€, contre 286 K€ en 2001 (+42%).

• **R. BONNETERRE**

Cette filiale évolue favorablement sur le circuit des détaillants spécialisés, grâce à sa propre marque BONNETERRE, numéro un du circuit spécialisé en produits biologiques, avec à la fois des produits d'épicerie, des produits frais, des fruits et légumes et des produits surgelés.

Par sa taille et son positionnement, Bonneterre a été la société la plus sensible aux effets d'un marché en stagnation dans le réseau des détaillants spécialisés.

Par ailleurs, la société a totalement renouvelé son système d'information, devenu obsolète. Cet événement a généré sur l'exercice des coûts supplémentaires et des perturbations opérationnelles.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 38 330 K€, en léger retrait de 2.8%, pour un résultat net de 500 K€.

• **BIO DISTRIFRAIS**

Depuis 1999, BIO DISTRIFRAIS s'est recentrée sur la seule activité de Cash & Carry, avec quatre sites : Rungis, Lyon, Aubagne et Lesquin.

L'exercice 2000 fut celui du retour à l'équilibre. Les exercices 2001 et 2002 montrent une consolidation de la situation et des résultats positifs.

Le chiffre d'affaires atteint 10 509 K€, stable par rapport à 2002 et le résultat net est positif à 99 K€.

• **CHANTENAT**

Cette Société, installée sur le MIN de Nantes, reste dynamique, malgré une concurrence active sur la région ouest dans la distribution de produits frais, biologiques et naturels, auprès des détaillants spécialisés.

Son chiffre d'affaires est en augmentation de 3 % à 5 442 K€, pour un résultat net de 320 K€.

• HAGOR – BELGIQUE

Cette filiale poursuit son développement grâce aux marques propres du Groupe, EVERNAT, PLENIDAY, EPHYTEM, YUNNAN TUOCHA, WAKAMA, THEMIS, etc..., auprès des détaillants spécialisés et des pharmacies et para-pharmacies.

Depuis juillet 2001, elle met en œuvre des synergies et coopérations avec les sociétés Bio-Service Sombreffe et Bio-Service Maldegem, acquises par WESSANEN EUROPA BV.

La distribution des marques propres et exclusivités a ainsi été revue, faisant de HAGOR le spécialiste des marques propres du Groupe, des produits frais (exploitation du fonds de commerce de Bio-Service Sombreffe) et fruits et légumes, et des compléments alimentaires.

2002 est donc le premier exercice complet sur ce périmètre et doit être considéré comme une année de transition, de restructuration et de développement. L'activité et la gestion de la société étant désormais stabilisées, elle peut commencer 2003 dans de bien meilleures perspectives.

Son chiffre d'affaires atteint 10 074 K€, soit + 18,7 %, pour un résultat net de -1 318 K€, résultant de l'exploitation pour -422 K€, du financier pour -150 K€, de l'exceptionnel pour -707 K€ et de l'impôt pour -37 K€.

• BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Ltd – GRANDE-BRETAGNE

Suite à l'acquisition par le Groupe WESSANEN de la société NATURE'S STORE, jusqu'alors principal concurrent de BREWHURST sur le territoire britannique, la société est sortie du périmètre du Groupe DISTRIBUTOR, au 28 juin 2002.

Il ne s'agit là que d'une opération de ré-organisation géographique logique, qui a conduit en 2002 à la création d'une structure unique, baptisée TREE OF LIFE UK.

L'impact de cette cession dans les comptes du Groupe est détaillé au paragraphe 2 du chapitre « périmètre de consolidation » du présent rapport.

INFORMATIONS DIVERSES

■ ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE PRISES DE PARTICIPATIONS ET CÉSSIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Le Groupe a augmenté sa participation dans CHANTENAT S.A.R.L., en rachetant au 1^{er} juillet 2002 30,08% du capital social, pourcentage qui était détenu par les minoritaires de la société et a cédé sa filiale Brewhurst Health foods supplies Limited à Wessanen UK holding limited le 28 juin 2002.

■ BOURSE ET ACTIONNARIAT : RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2002

Le capital, de 5 910 296,79 € est divisé en 1 551 259 actions de 3,81€ nominal chacune, toutes de même rang et entièrement libérées. Le nombre total de droits de vote au 31 décembre 2002 s'élève à 1 915 977.

| PART | EN CAPITAL | EN DROITS DE VOTE |
|------------------------------|------------|-------------------|
| WESSANEN FRANCE HOLDING | 68.70 | 55.62 |
| PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE | 20.30 | 32.02 |
| Personnel nominatif | 0,45 | 0,59 |
| Public | 0,50 | 0,40 |
| Laboratoires LEHNING | 10,05 | 11,37 |

Parmi les actionnaires de la Société au 31 décembre 2002, détenaient en capital et en droits de vote :

| | EN CAPITAL | EN DROITS DE VOTE |
|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Plus de la moitié | • WESSANEN FRANCE HOLDING | • WESSANEN FRANCE HOLDING |
| Plus du vingtième | • PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE | • PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE |
| Plus du dixième | • LABORATOIRES LEHNING | • LABORATOIRES LEHNING |

Enfin, nous vous rappelons que la participation des salariés au capital de la société au 31 décembre 2002, telle que définie par l'article L. 225-102 du Code de commerce, s'élève à 0,45% du capital social et est donc inférieure à 3 % du capital social. Elle correspond aux actions DISTRIBUTOR GROUPE S.A., détenues par les salariés du Groupe, au titre de la Participation aux résultats durant la période d'inaccessibilité.

■ OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons que notre Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions en 2002.

■ AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 1998 a autorisé notre Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois :

- Pour une durée de trois ans, et dans la limite de 5 % du capital social à la date de l'AGE, au bénéfice des salariés des sociétés du Groupe titulaires d'une créance de Participation.
La présente autorisation rend caduque l'autorisation consentie le 28 décembre 1995, que le Conseil d'Administration avait utilisé trois fois, en 1996, 1997 et 1998.
Le Conseil d'Administration a, dans sa délibération du 7 mai 1999, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 96 825 Francs au moyen de l'émission, au taux de 337,98 Francs, de 3 873 actions nouvelles, et dans sa délibération du 12 mai 2000, décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 118 450 Francs au moyen de l'émission, au taux de 261,98 Francs, de 4 738 actions nouvelles.
- Pour une durée de cinq ans, au bénéfice des salariés des sociétés du Groupe adhérant au Plan d'Épargne d'Entreprise constitué pour le Groupe.
Aucune opération sur la base de cette autorisation n'a été effectuée au cours de l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2000 a autorisé notre Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois.

- Pour une durée de cinq ans, par incorporation de bénéfices, réserve ou prime d'émission, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, dans la limite de 150 MF.
- Pour une durée de cinq ans, par émission d'actions à souscrire en numéraire, et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription serait réservée par préférence aux actionnaires, et dans la limite de la somme de 8 MF.
Les deux autorisations ci-dessus rendent caduques celles consenties le 28 décembre 1995.
Aucune opération sur la base de ces autorisations n'a été effectuée au cours de l'exercice 2002.

- Pour une durée de cinq ans, par émission d'actions à souscrire en numéraire dans le cadre d'un plan d'option de souscription d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié du Groupe DISTRIBORG, et dans la limite de 8 % du montant du capital social existant au jour où la dernière option sera consentie, ce dernier pourcentage comprenant toutes les options antérieures non encore exercées.
Des informations sont fournies sous la rubrique ci-dessous «Options de souscription d'actions».

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Nous vous rappelons l'autorisation accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Décembre 1995, de consentir aux salariés et mandataires sociaux du Groupe des options de souscription d'actions DISTRIBORG GROUPE. Dans le cadre de l'ouverture de ce plan d'options de souscription, le Conseil d'Administration a consenti les options suivantes :

| | OPTIONS CONSENTIES | OPTIONS EXERCEES |
|------|--------------------|------------------|
| 1993 | 20 600 | 19 200 |
| 1995 | 26 200 | 24 900 |
| 1997 | 29 400 | 29 400 |
| 1998 | 14 550 | 700 |
| 1999 | 45 500 | 0 |

Le Conseil d'Administration, dans ses séances des 24 Avril et 28 juin 2002, a constaté, au vu des déclarations de levée d'options et des bulletins de souscription, accompagnés des versements correspondants, adressés à la société au cours de l'exercice 2002, l'émission de 12.900 actions nouvelles, correspondant à :

- 12.500 options attribuées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 Janvier 1997, donnant droit à la souscription de 12.500 actions à un prix unitaire de 46,97 Euros,
- 400 options attribuées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 Septembre 1998, donnant droit à la souscription de 400 actions à un prix unitaire de 51,88 Euros.

En application de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance le détail nominatif des options susvisées exercées par les mandataires et salariés non mandataires de la société et de ses filiales :

| BENEFICIAIRES | OPTIONS EXERCEES | ACTIONS CREEES | PRIX UNITAIRE |
|--|------------------|----------------|---------------|
| Attributions du Conseil d'administration du 11 Janvier 1997 | | | |
| Corinne LAPRAS-SCHMITT | 1 200 | 1 200 | 46,97 € |
| Eric LEVY | 1 000 | 1 000 | 46,97 € |
| Brigitte MARMONE | 2 000 | 2 000 | 46,97 € |
| Franck QUINAT | 800 | 800 | 46,97 € |
| Jean-Marc PROT | 3 000 | 3 000 | 46,97 € |
| Marc TERSOGLIO | 1 200 | 1 200 | 46,97 € |
| Giampaolo RICCI | 500 | 500 | 46,97 € |
| Gérald COSYNS | 500 | 500 | 46,97 € |
| Christophe COSTENOBLE | 500 | 500 | 46,97 € |
| Jean Noel NEGRONI | 500 | 500 | 46,97 € |
| James SERIVE | 800 | 800 | 46,97 € |
| Olivier DESCHAMPS | 500 | 500 | 46,97 € |
| Attributions du Conseil d'administration du 12 Septembre 1998 | | | |
| Debra EDDY | 400 | 400 | 51,88 € |

■ INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Les comptes sociaux de la société DISTRIBORG GROUPE S.A., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002, font état d'un changement de méthode relatif à la première application du règlement n°2000-06 du C.R.C sur les passifs. Ce changement n'a eu aucun impact financier au cours de cet exercice.

■ ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2002

Depuis la clôture de l'exercice 2002, aucun événement important n'est survenu.

■ ÉVOLUTION PRÉVISIBLE PERSPECTIVES D'AVENIR

En 30 ans, notre Groupe a acquis un savoir-faire incontestable dans la conception et la distribution de produits de niche, sur des marchés qui s'inscrivent dans des tendances de consommation durables : la recherche d'un mode de vie plus sain favorise le développement des produits biologiques, diététiques et naturels, et des compléments alimentaires ; et la mondialisation des échanges rendent les populations occidentales plus ouvertes aux spécialités étrangères.

Sur des marchés dynamiques, notre Groupe dispose de sérieux atouts :

- Un exceptionnel portefeuille de marques, leaders ou co-leaders sur les principaux segments : produits biologiques (BJORG, EVERNAT, BONNETERRE, LE SILLON), diététiques (VIVIS, GAYELORD HAUSER, PLENIDAY), compléments alimentaires (EQUILIBRANCE, EVANEA, EPHYTEM), thés « santé » (YUNNAN TUOCHA, TUO TEA, THEMIS), produits macrobiotiques (WAKAMA), produits au ginseng (YAO, SHANGAO), etc... auxquelles s'ajoutent des exclusivités renommées. Rappelons que les marques propres représentent à ce jour 67% du chiffre d'affaires consolidé.
- Une répartition équilibrée des activités, entre les produits biologiques et les autres gammes, la grande distribution et le circuit spécialisé, la France et l'étranger.
- Un savoir-faire marketing qui a fait ses preuves sur les marchés de niche. Il couvre tous les aspects recherche et développement, maîtrise des différentes filières, partenariats avec des laboratoires spécialisés et des producteurs, essentiellement européens, et tous les aspects « communication », depuis l'information directe au consommateur jusqu'aux campagnes télévisées de notoriété.
- Des équipes commerciales très proches des clients, organisées par circuit de distribution et par type de produits, capables d'apporter aux points de vente des services efficaces, depuis la gestion de linéaires jusqu'à l'animation de rayons.
- Une situation financière saine et l'appui du Groupe Wessanen.
- Une dynamique de développement, basée sur une forte capacité d'innovation. Les lancements récents, de nouvelles marques ou de nouveaux segments, ont des conséquences positives sur le chiffre d'affaires 2003, qui a progressé de 7.4% au cours des trois premiers mois, à taux de change et périmètre constant.

Ces points forts font de notre Groupe un acteur incontournable sur le marché européen de la distribution de spécialités alimentaires dans le domaine de la nutrition et du bien-être. C'est pour cette raison qu'il a marqué le premier pas de WESSANEN en Europe dans ce métier.

Il devrait pouvoir bénéficier des moyens financiers, humains, organisationnels de son actionnaire pour étendre ses activités par croissance autonome et acquisitions.

■ APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT FIXATION DU DIVIDENDE

Nous vous invitons à approuver les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice écoulé, avec toutes les opérations qu'ils comportent, faisant ressortir un résultat social bénéficiaire de 4 859 722 €. Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 qui, augmenté du report à nouveau antérieur de 570 199 €, forme un bénéfice distribuable de 5 429 921 €, en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Compte tenu de cette proposition d'affectation, la société ne distribuera pas de dividendes au titre de l'exercice 2002.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes servis au cours des exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, se sont élevés respectivement à :

| EXERCICES | NOMBRE D'ACTIONS | VALEUR NOMINALE | DIVIDENDE FISCAL | AVOIR REEL | REVENU |
|-----------|------------------|-----------------|------------------|------------|--------|
| 1999 | 1.501.821 | 25 F | 0,80 € | 0,40 € | 1,20 € |
| 2000 | 1.521.159 | 25 F | Néant | Néant | Néant |
| 2001 | 1.538.359 | 3,81 € | Néant | Néant | Néant |

■ CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 dudit Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration.

Nous vous demandons également d'approuver la convention visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce, intervenue au cours de l'exercice 2002 et concernant la cession à la société WESSANEN UK d'une filiale dénommée BREWHURST, qui a été autorisée postérieurement par le Conseil d'Administration, en raison des impératifs de délais qui ont nécessité une signature de cette convention en urgence.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Nous vous informons que les conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce ont été communiquées au Président du Conseil d'Administration, lequel a communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux membres dudit Conseil et aux Commissaires aux Comptes.

■ ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

• LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste des mandats et fonctions exercés, au cours de l'exercice, dans toute société, par chacun des mandataires sociaux de la société.

JEAN MARC PROT (PRÉSIDENT)

| | | |
|---------------------------------|------------------------|-----------|
| Participations et Diététique SA | | Président |
| Distriborg France SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| Terradis SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| Brugier Sillon SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| G. Soreau SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| Bio Distrifrais SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| R. Bonnetterre SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| Distifrance SAS | Rep Distriborg Groupe, | Président |
| SFBD Vivis SA | | Président |
| Distriborg Italia SpA | | Président |
| Distriborg Espana SL | | Président |
| Distriborg Belgique | Administrateur délégué | |
| Hagor | Administrateur délégué | |
| Bio Service Maldeguem | Administrateur délégué | |
| Bio Service Sombrefe | Gérant | |
| SCI Rapha Gui | Gérant | |
| Chantenat SARL | Gérant | |

PETER BEIJ (ADMINISTRATEUR)

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Participations et Diététique SA | Président |
| Tree of life Europe bv | Président |
| Wessanen France Holding SAS | Président |
| Zonnatura bv | Président |
| Boas bv | Président |
| Wessanen Nederlands bv | Président |
| Wessanen Europa bv | Président |
| Kallo Foods Limited | Président |
| Tree of life UK | Président |

SA PARTICIPATIONS ET DIÉTÉTIQUE (ADMINISTRATEUR)

WESSANEN FRANCE HOLDING SAS (ADMINISTRATEUR)

WESSANEN EUROPA NV (ADMINISTRATEUR)

CORINNE LAPRAS SCHMITT (REP PARTICIPATIONS ET DIÉTÉTIQUE)

| | | |
|--------------------|-----------------------------------|----------------|
| SFBD Vivis SA | Rep. Participations et Diététique | Administrateur |
| Distriborg Belgium | Rep. Distriborg Groupe | Administrateur |
| Distriborg Espana | | Administrateur |
| Hagor | Rep Distriborg Groupe | Administrateur |

ELISABETH CASEAU (REP. WESSANEN FRANCE HOLDING)

| | |
|-----------------------|----------------|
| Distriborg Belgium | Administrateur |
| Hagor | Administrateur |
| Distriborg Italia SpA | Administrateur |

GERT GARNAAT (REP. WESSANEN EUROPA NV)

| | | |
|------------------------------------|-------------------------------|----------------|
| Participations et Diététique | Rep. Wessanen Europa NV (NL), | Administrateur |
| Wessanen Finance BV | | Président |
| Wessanen Deutschland GmbH | | Président |
| Noordhout bv | | Président |
| Zuiderhout bv | | Président |
| NABM Amsterdam bv | | Président |
| Beheersmaatschappij Wessanen bv | | Président |
| Grand Terroirs Associés bv | | Président |
| Condi bv | | Président |
| ELB bv | | Président |
| Food Products Management bv | | Président |
| Wessanen Great Britain Holding LTD | | Président |

■ RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte également des rémunérations individuelles et avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par les mandataires sociaux :

La rémunération brute de Monsieur Jean Marc PROT, Président du Conseil d'Administration, s'est élevée, au cours de l'exercice 2002, à 179.031 €. L'augmentation par rapport à 2001 provient majoritairement de la part variable, liée à la progression du résultat du Groupe.

■ RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS :

Nous vous informons que les mandats d'Administrateurs des sociétés PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE S.A. et WESSANEN FRANCE HOLDING SAS viennent à expiration à l'occasion de la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2003.

Nous vous proposons de renouveler ces mandats pour une durée de 6 exercices, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir en 2009, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

■ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous indiquons que le Conseil d'Administration du 28 juin 2002, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du code de commerce et aux statuts sociaux, a décidé d'opter pour la direction générale de la société assumée par le Président du Conseil d'Administration.

■ CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7 819 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, au titre des articles 39-4 et 39-5 du même Code et qui ont donné lieu à une imposition de 2 684,25 €.



SOMMAIRE

DES COMPTES CONSOLIDÉS

| | | |
|--|------|----|
| ■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS | Page | 11 |
| ■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ | Page | 12 |
| ■ BILAN CONSOLIDÉ | Page | 13 |
| ■ TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS | Page | 14 |
| ■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS | Page | 15 |
| ■ PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION | Page | 16 |
| ■ MÉTHODES D'ÉVALUATION | Page | 17 |
| ■ PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION | Page | 18 |
| ■ NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS | Page | 19 |

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société DISTRIBORG GROUPE S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

■ OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 de l'annexe qui expose un changement comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

■ VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 24 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Doug MacLean
Associé

Deloitte Touche Tohmatsu – Audit

Dominique Natale
Associé

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| EN K€ | NOTES | RÉALISÉ 31/12/02 | RÉALISÉ 31/12/01 | RÉALISÉ 31/12/00 |
|--|-------|---------------------|---------------------|---------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | 257 981 | 270 397 | 264 070 |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 1 | 253 523 | 265 843 | 260 859 |
| Reprise d'amortissements, provisions et transferts de charges | | 2 025 | 1 985 | 1 076 |
| Autres produits | | 2 433 | 2 569 | 2 135 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | 243 044 | 257 491 | 252 499 |
| Achats de marchandises et variations de stock | | 165 503 | 176 901 | 176 481 |
| Autres achats et charges externes | | 41 048 | 41 952 | 39 026 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 1 764 | 2 207 | 2 272 |
| Charges de personnel | | 29 833 | 29 091 | 28 680 |
| Dotations aux amortissements | | 2 398 | 4 649 | 5 020 |
| Dotations aux provisions | | 2 498 | 2 691 | 1 020 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 14 937 | 12 906 | 11 571 |
| Résultat financier | 2 | -474 | -1 311 | -1 806 |
| RÉSULTAT COURANT | | 14 463 | 11 595 | 9 765 |
| Résultat exceptionnel | 3 | -3 355 | -1 811 | -544 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | | 11 108 | 9 784 | 9 221 |
| Impôts | 4 | 4 591 | 4 489 | 4 743 |
| RÉSULTAT NET AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION | | 6 517 | 5 295 | 4 478 |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | | 1 314 | 1 276 | 1 344 |
| Intérêts minoritaires | | 82 | 122 | 81 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | | 5 121 | 3 897 | 3 054 |
| RÉSULTAT PAR ACTION | | 3.3 | 2.56 | 2.02 |

Les notes 1 à 16 sur les comptes consolidés font partie intégrante des états financiers.

BILAN CONSOLIDÉ

| ACTIF EN K€ | NOTES | BRUT | AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 31/12/2002 NET | 31/12/2001 NET | 31/12/2000 NET |
|-------------------------------|----------|----------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Ecarts d'acquisition | | 30 405 | 12 788 | 17 617 | 18 628 | 20 623 |
| Immobilisations incorporelles | | 19 764 | 5 799 | 13 965 | 14 349 | 16 786 |
| Immobilisations corporelles | | 19 521 | 14 068 | 5 453 | 6 967 | 8 502 |
| Immobilisations financières | | 2 271 | 2 015 | 256 | 2 171 | 2 216 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 5 | 71 961 | 34 670 | 37 291 | 42 115 | 48 127 |
| Stocks de marchandises | | 22 176 | 937 | 21 239 | 25 242 | 27 813 |
| Clients et comptes rattachés | 6 | 57 694 | 1 517 | 56 177 | 56 440 | 56 065 |
| Autres créances | 7 | 9 174 | | 9 174 | 8 246 | 8 767 |
| Disponibilités | 8 | 8 176 | | 8 176 | 6 095 | |
| ACTIF CIRCULANT | | 97 220 | 2 454 | 94 766 | 96 023 | 92 645 |
| Comptes de régularisation | 9 | 959 | | 959 | 1 182 | 1 976 |
| TOTAL GÉNÉRAL ACTIF | | 170 140 | 37 124 | 133 016 | 139 320 | 142 748 |

| PASSIF EN K€ | NOTES | 31/12/2002 NET | 31/12/2001 NET | 31/12/2000 NET |
|---|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capital social | 10 | 5 910 | 5 861 | 5 797 |
| Réserves consolidées – Part du Groupe | | 51 253 | 45 221 | 41 578 |
| Résultat consolidé – Part du Groupe | | 5 121 | 3 897 | 3 054 |
| Ecarts de conversion | | 0 | 1 576 | 1 373 |
| CAPITAUX PROPRES DU GROUPE | | 62 284 | 56 555 | 51 802 |
| Intérêts minoritaires | | 127 | 435 | 370 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 62 411 | 56 990 | 52 172 |
| TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 11 | 2 806 | 2 257 | 1 084 |
| Emprunts et dettes financières | 12 | 817 | 18 764 | 28 012 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 33 133 | 32 579 | 34 219 |
| Autres dettes | 13 | 33 051 | 28 450 | 26 692 |
| TOTAL DES DETTES | | 67 001 | 79 793 | 88 924 |
| Comptes de régularisation | 14 | 798 | 280 | 568 |
| TOTAL GÉNÉRAL PASSIF | | 133 016 | 139 320 | 142 748 |

Les notes 1 à 16 sur les comptes consolidés font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| EN K€ | 31/12/2002 | 31/12/2001 | 31/12/2000 |
|--|----------------|---------------|---------------|
| OPÉRATIONS D'EXPLOITATION | | | |
| Résultat net | 5 121 | 3 897 | 3 054 |
| Amortissements et provisions | 5 954 | 6 994 | 5 979 |
| Plus et moins values de cessions | -22 | 420 | 1 425 |
| Marge brute d'autofinancement | 11 053 | 11 311 | 10 458 |
| Variation de stocks | 771 | 819 | 389 |
| Variation sur clients et autres créances | -5 224 | -58 | -6 229 |
| Variation sur fournisseurs et autres dettes | 9 949 | 682 | 4 204 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 5 496 | 1 443 | -1 637 |
| FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION | 16 549 | 12 754 | 8 821 |
| OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | -1 151 | -1 824 | -3 338 |
| Acquisitions d'immobilisations financières | -100 | -106 | -1 838 |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 24 | 614 | 458 |
| Cessions d'autres immobilisations financières | 4 | 44 | 286 |
| Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales | 212 | 2 436 | 1 019 |
| FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | -1 011 | 1 164 | -3 414 |
| OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | | |
| Augmentation du capital et des primes | 608 | 809 | 705 |
| Dividendes versés aux actionnaires de DISTRIBORG GROUPE | 0 | 0 | -1 201 |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées | -50 | -40 | -30 |
| Emprunts contractés | | 17 427 | 7 632 |
| Remboursements d'emprunts | -14 015 | -18 436 | -4 842 |
| FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | -13 457 | -240 | 2 263 |
| Variation des écarts de conversion sur la trésorerie | 0 | -57 | 7 |
| VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE | 2 081 | 13 621 | 7 677 |
| Trésorerie à l'ouverture | 6 095 | -7 526 | -15 203 |
| Trésorerie à la clôture | 8 176 | 6 095 | -7 526 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| En K€ | CAPITAUX PROPRES GROUPE | INTERETS MINORITAIRES | CAPITAUX PROPRES TOTAUX |
|-----------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| AU 31 DÉCEMBRE 1999 | 49 245 | 321 | 49 566 |
| Augmentation de capital | 705 | -2 | 703 |
| Dividendes versés en 2000 | -1 201 | -30 | -1231 |
| Résultat 2000 | 3 054 | 81 | 3 135 |
| Ecarts de conversion | | | |
| Variation de périmètre | | | |
| AU 31 DÉCEMBRE 2 000 | 51 802 | 370 | 52 172 |
| Augmentation de capital | 809 | | 809 |
| Dividendes versés en 2001 | | -40 | -40 |
| Résultat 2001 | 3 897 | 122 | 4 019 |
| Ecarts de conversion | 46 | | 46 |
| Variation de périmètre | | -17 | -17 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2001 | 56 555 | 435 | 56 990 |
| Augmentation de capital | 608 | | 608 |
| Dividendes versés en 2002 | | -50 | -50 |
| Résultat 2002 | 5 121 | 82 | 5 203 |
| Ecarts de conversion | | | |
| Variation de périmètre | | -340 | -340 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2002 | 62 284 | 127 | 62 411 |

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe DISTRIBORG, arrêtés au 31 décembre 2002, sont établis selon la nouvelle méthodologie des comptes consolidés. Le Groupe DISTRIBORG applique les dispositions du règlement 99-02 du CRC sur les comptes consolidés.

L'application de la nouvelle méthodologie n'a pas eu d'incidence sur le résultat et les réserves consolidés de l'exercice. La présentation des états financiers a été modifiée pour se conformer aux recommandations du règlement. Ces modifications concernent notamment :

- Le reclassement de la Participation des salariés dans le résultat d'exploitation,
- Le reclassement de la dotation des amortissements des fonds de commerce dans le résultat d'exploitation.

■ CRITÈRES DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. Les comptes de ces filiales ont été pris à 100 % poste par poste, avec constatation des droits des intérêts minoritaires sur les capitaux propres et le résultat de l'exercice.

Toutes les filiales détenues à plus de 99 % ont été considérées comme détenues à 100 %.

■ DATE DE CLÔTURE DES EXERCICES

Les exercices des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31/12/02 et ont une durée de 12 mois (hors variations de périmètre). Les méthodes comptables sont homogènes.

■ TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Lors de la première consolidation d'une filiale, la société constate :

- Un écart d'évaluation correspondant pour les éléments identifiables de l'actif et du passif à la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable de l'élément dans le bilan de la filiale.
- Un écart d'acquisition correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise des capitaux propres majorée des écarts d'évaluation.

La société a choisi de ne pas retraiter rétroactivement les écritures d'opérations / cessions qui ont été réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice.

Les écarts d'acquisition supérieurs à 15 k€ sont amortis selon la règle suivante, pour tenir compte des spécificités propres à chaque métier :

- Durée d'amortissement de 40 ans pour les écarts d'acquisition liés au métier de la distribution des produits d'épicerie fine et des spécialités étrangères (G. SOREAU SAS).
- Durée d'amortissement de 20 ans pour les écarts d'acquisition liés au métier des produits diététiques, naturels et biologiques.

■ MÉTHODE DE CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les écarts de conversion résultant de la différence entre le taux de clôture et d'une part, le taux utilisé pour la situation nette (taux historique) et d'autre part, le compte de résultat (taux moyen), sont inscrits distinctement dans les capitaux propres. Les écarts de conversion de la zone Euro sont figés.

■ OPÉRATIONS ET COMPTES RÉCIPROQUES

Tous les comptes réciproques entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur d'inventaire est déterminée à partir de critères définis par le Groupe WESSANEN qui prennent en compte notamment les résultats opérationnels qui intègrent des données prévisionnelles. L'application de ces modalités, conforme à l'esprit de la nouvelle réglementation relative aux comptes consolidés, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2002.

Éléments significatifs imputés sous cette rubrique :

- Les frais de maquettes sont directement enregistrés en charges.
- Les logiciels sont amortis sur 12 mois en linéaire.
- Les fonds de commerce font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.
- Les marques acquises et inscrites au bilan font l'objet de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la valeur d'inventaire étant déterminée à partir de critères dépendant notamment du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel intégrant des données prévisionnelles.
- Frais de recherche et de développement : inexistant à ce jour.

■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements :

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les taux d'amortissement économique généralement retenus pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2002 sont les suivants :

- Constructions.....20 ans
- Agencements sur constructions.....15 ans
- Matériel et outillage industriels.....4 à 6 ans 2/3
- Matériel informatique4 ans
- Autres matériels, mobiliers, agencements.....5 à 10 ans

A partir du 1er janvier 2002, dans un souci d'harmonisation avec notre maison mère KONINGKLIJKE WESSANEN, les nouvelles acquisitions sont amorties sur les durées suivantes :

- Constructions.....30 ans
- Agencements sur constructions.....15 ans
- Matériel et outillage industriels.....10 à 15 ans
- Matériel informatique3 ans
- Autres matériels, mobiliers, agencements.....7 à 10 ans

L'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2002 est non significatif.

■ IMMOBILISATIONS FINANCIÉES PAR CRÉDIT BAIL

Seuls les crédits-baux immobiliers ont été retraités et comptabilisés comme s'il s'agissait d'un achat d'immobilisation financé par emprunt. La durée d'amortissement est celle des biens de même nature acquis par la Société.

■ STOCKS DE MARCHANDISES

Ils sont évalués au coût d'achat, après remises certaines et incluant les frais de transport.

L'essentiel du stock est constitué de denrées périssables. Une provision pour dépréciation des stocks a été constatée au 31 décembre 2002 sur

les articles ayant une rotation lente. Les taux appliqués sur la valeur de ces stocks sont les suivants :

- Rotation entre 12 et 24 mois = 25%
- Rotation entre 24 et 36 mois = 50%
- Rotation supérieure à 36 mois = 100%

L'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2002 est une charge de 537 k€.

La part des stocks libellée en devises est valorisée au taux de clôture.

■ CLIENTS

Le Groupe ne souscrit pas à une assurance crédit pour ses clients.

Les modalités d'application de la provision pour créances douteuses s'appliquent à compter du 1er janvier 2002 sur une base échue à plus de 60 jours avec des taux progressifs allant de 3% à 100%. L'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2002 est une charge de 210 k€.

■ IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés (calculés selon la méthode du report variable) résultent de décalages temporaires entre l'enregistrement comptable de certaines opérations et leur prise en compte fiscale, ou de décalages générés par des retraitements de consolidation.

Les actifs d'impôts différés sont constatés si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs, ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période. Les impôts différés sont présentés au bilan à l'actif en « autres créances » et au passif en « provision pour risques et charges ».

Le régime de l'intégration fiscale conduit la société DISTRIBORG GROUPE à recevoir de ses filiales, au titre de l'impôt sur les sociétés, des sommes supérieures au montant de l'impôt effectivement dû par la société-mère pour l'ensemble des filiales concernées.

Ce profit s'élève à -1 709 k€ au 31 décembre 2002.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2002 sont les suivantes : DISTRIBORG FRANCE, G. SOREAU, TERRADIS, BIO DISTRIFRAIS, BRUGIER-SILLON, DISTRIFRANCE, SFBV VIVIS, R. BONNETERRE, RAPHAGUI.

■ RETRAITES

Les charges de retraite sont calculées selon la méthode prospective, tenant compte de la convention collective des entrepôts d'alimentation, de l'âge de départ à la retraite, de la mortalité (table tv 88-90), de l'ancienneté, de la rotation du personnel, de l'inflation, de l'actualisation au taux de 3 %.

Le passif social de l'ensemble des filiales françaises est géré contractuellement par un organisme extérieur. L'engagement au 31 décembre 2002 est de 377 k€.

Les sociétés étrangères font l'objet de provisions issues des législations locales.

■ CRÉANCES ET DETTES EN DEVICES

La conversion des créances et des dettes en devises a été effectuée au taux de clôture en vigueur au 31 décembre 2002. Les écarts en découlant sont portés en Ecarts de Conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de changes latentes.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

FILIALES CONSOLIDÉES AU 31/12/2002

| SOCIÉTÉS SIÈGE SOCIAL | N° SIREN | % CONTRÔLE 31/12/2002 | % CONTRÔLE 31/12/2001 |
|--|-------------|--------------------------|--------------------------|
| FILIALES FRANÇAISES CONSOLIDÉES | | | |
| DISTRIBORG FRANCE SAS 217, Chemin du Grand Revoyet - 69230 SAINT GENIS LAVAL | 402 712 350 | 99,99 % | 99,99 % |
| TERRADIS SAS 40, Avenue Chanoine Cartellier - 69230 SAINT GENIS LAVAL | 402 712 426 | 99,99 % | 99,99 % |
| BIO DISTRIFRAIS SAS 45/47, Rue Jules Guesde - 69230 SAINT GENIS LAVAL | 971 507 785 | 99,99 % | 99,99 % |
| BRUGIER-SILLON SAS ZI d'En Tourre - 11400 CASTELNAUDARY | 335 203 980 | 99,86 % | 99,86 % |
| G. SOREAU SAS 52, Rue Molière - 94200 IVRY SUR SEINE | 552 133 837 | 99,98 % | 99,98 % |
| CHANTENAT SARL Allée Sud - Case 26 - 58, Bd Gustave Roch - 44061 NANTES | 349 222 950 | 90,08 % | 60,00 % |
| DISTRIFRANCE SAS 52, Rue Molière - 94200 IVRY SUR SEINE | 329 880 215 | 99,84 % | 99,84 % |
| SFBD-VIVIS SA 217, Chemin du Grand Revoyet - 69230 ST GENIS LAVAL | 552 022 089 | 99,96 % | 99,96 % |
| R. BONNETERRE SAS 1, Place des Planteurs - 94538 RUNGIS | 682 043 724 | 99,97 % | 99,97 % |
| RAPHA-GUI SCI 40, Avenue Chanoine Cartellier - 69230 ST GENIS LAVAL | 328 558 858 | 100 % | 100 % |
| FILIALES ÉTRANGÈRES CONSOLIDÉES | | | |
| BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Ltd Abbot Close, Oyster Lane - BYFLEET, Surrey KT14 7JP Grande-Bretagne | | | 100 % |
| HAGOR NV Ambachtenstraat 6 - 3200 LUBBEEK BELGIQUE | | 100 % | 100 % |
| DISTRIBORG BELGIUM NV 1, Avenue de la Reine Astrid - WAUTHIER-BRAINE Belgique | | 100 % | 100 % |
| DISTRIBORG ITALIA SRL Via Modigliani 27 - 20090 SEGRATE (MILANO) Italie | | 100 % | 100 % |
| DISTRIBORG ESPANA SA Ruiz Perello 3 - 28028 MADRID Espagne | | 100% | 100% |

EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation de l'exercice 2002 a évolué de la manière suivante :

- Cession le 28 juin 2002 de la société BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Ltd, spécialisée dans la vente aux magasins de détail. Cette société a été consolidée dans le compte de résultat jusqu'au 28 juin 2002, et contribue comme suit :

| En K€ | 2002 : 6 mois | 2001 : 12 mois |
|-------------------------|---------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 15 010 | 32 963 |
| Résultat d'exploitation | -112 | -893 |
| Résultat net | -477 | - 2 415 |

- Les titres de BREWHURST ont été cédés à une société sœur, Wessanen UK holding limited, le 28 juin 2002 pour un montant total de 447 k€ faisant apparaître un résultat consolidé de cession de 499 k€.
L'impact net de la sortie de périmètre de la société BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Ltd dans le compte de résultat consolidé est de 22 k€.
- Rachat au 1er juillet 2002 de 30,08% des minoritaires de la société CHANTENAT S.A.R.L pour un montant de 642 k€. L'écart d'acquisition correspondant est de 302 k€.

NOTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1

■ VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| EN K€ | CHIFFRE D'AFFAIRES DÉCEMBRE 2002 | CHIFFRE D'AFFAIRES DÉCEMBRE 2001 | PROGRESSION ANNUELLE | PROGRESSION À TAUX DE CHANGE ET PÉRIMÈTRE CONSTANTS | CHIFFRE D'AFFAIRES 2000 |
|--------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|---|----------------------------|
| France | 213 768 | 208 214 | +2.67% | +2.67% | 200 385 |
| Etranger | (1) 39 755 | (2) 57 629 | -31.02% | +0.96% | 60 474 |
| TOTAL | 253 523 | 265 843 | -4.63% | +2.39% | 260 859 |

(1) Le chiffre d'affaires 2002 intègre 6 mois complets de ventes de la société anglaise BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Ltd (15 010 k€), cédée le 28 juin 2002.

(2) Le chiffre d'affaires 2001 intègre 4 mois complets de ventes de la société néerlandaise DE RIT (2 750 k€), cédée le 30 avril 2001 à une autre société du Groupe Wessanen.

NOTE 2

■ RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers sont constitués principalement d'escomptes obtenus auprès des fournisseurs et d'écarts de change.

Les charges financières sont constituées exclusivement des intérêts d'emprunts, y compris ceux liés au retraitement des crédit-baux et des intérêts sur concours bancaires.

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|------------------------------------|-------------|---------------|---------------|
| Charges financières | -1 053 | -1 931 | -2 271 |
| Dotations / reprises de provisions | 27 | -3 | 50 |
| Produits financiers | 552 | 622 | 415 |
| Résultat financier | -474 | -1 312 | -1 806 |

NOTE 3

■ VENTILATION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

| En K€ | PRODUITS | CHARGES | NET |
|---------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Sur opérations de gestion | 568 | -994 | -426 |
| Sur opérations en capital | 515 | -450 | 65 |
| Reprise de provisions | 247 | | 247 |
| Dotations aux provisions | | -3241 | -3241 |
| TOTAL | 1 330 | -4 685 | -3 355 |

NOTE 4

■ IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Impôt exigible | 4 549 | 4 446 | 4 729 |
| Impôt différé | 42 | 43 | 14 |
| Impôts sur les bénéfices | 4 591 | 4 489 | 4 743 |

- L'impôt exigible correspond aux montants dus aux Administrations fiscales, suivant les taux et règles en vigueur dans les différents pays. La Société DISTRIBORG GROUPE a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses filiales françaises détenues à plus de 95 %.
- Impôt différé : la position de l'impôt différé au bilan est mentionnée aux notes 7 et 11.

Reports fiscaux déficitaires au 31/12/02 : compte tenu de l'incertitude existante sur la recouvrabilité à court ou moyen terme de ces reports déficitaires, ces sommes n'ont pas été comptabilisées en actif d'impôt différé.

| | Reports déficitaires à 1 an ou plus | Reports déficitaires à +1 an | A.R.D | TOTAL 2002 |
|---------------------|---|------------------------------------|----------|---------------|
| Filiales françaises | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Filiales Etrangères | 3 853 | 3 853 | 0 | (1) 3 853 |
| Total | 3 853 | 3 853 | 0 | 3 853 |

(1) concerne HAGOR NV (2971 k€) et DISTRIBORG BELGIUM NV (882 k€).

Réconciliation entre la charge théorique et réelle d'impôt

| | |
|---------------------------|-------|
| En k€ | 2 002 |
| I.S Théorique | 3 813 |
| Écarts : | |
| Déficits non reconnus | 453 |
| Différences permanentes | 163 |
| Différences de taux | 28 |
| Divers | 134 |
| I.S et impôt différé réel | 4 591 |

NOTE 5

■ ACTIF IMMOBILISÉ – MOUVEMENTS

La variation des valeurs brutes ainsi que des amortissements et provisions pour dépréciation s'analyse comme suit :

| Immobilisations En K€ | Au 01/01/02 | Acquisitions | Cessions | Transferts poste à poste | Variations de périmètre | Ecarts de change | Au 31/12/02 |
|--|---------------|--------------|-------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------|---------------|
| Frais de marques et logiciels | 3 772 | 245 | -380 | 9 | -265 | | 3 381 |
| Fonds de commerce (1) | 10 437 | 50 | | 2 | - 3 854 | | 6 635 |
| Marques (2) | 9 467 | | -2 | -4 | | | 9 461 |
| Ecarts d'acquisition (3) | 30 102 | 303 | | | | | 30 405 |
| Immobilisations corporelles | 19 469 | 509 | -566 | | -5 082 | | 14 330 |
| Immobilisations acquises par crédit bail (4) | 5 118 | | | | | | 5 118 |
| Immobilisations en cours (5) | 15 | 345 | | | | | 360 |
| Immobilisations financières (6) | 2 175 | 100 | -4 | | | | 2 271 |
| TOTAL | 80 555 | 1 552 | -952 | 7 | -9 201 | | 71 961 |

| Amortissements et provisions pour dépréciation En K€ | Au 01/01/02 | Dotations | Reprises | Transferts poste à poste | Variations de périmètre | Ecarts de change | Au 31/12/02 |
|---|---------------|--------------|-------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------|---------------|
| Frais de marques et logiciels | 3 374 | 379 | -380 | 5 | -266 | | 3 112 |
| Fonds de commerce (1) | 5 925 | 591 | | | -3 853 | | 2 663 |
| Marques (2) | 28 | 2 | -1 | -5 | | | 24 |
| Ecarts d'acquisition (3) | 11 474 | 1 314 | | | | | 12 788 |
| Immobilisations corporelles | 14 778 | 973 | -543 | | -4 224 | | 10 984 |
| Immobilisations acquises par crédit bail (4) | 2 857 | 227 | | | | | 3 084 |
| Immobilisations financières (6) | 4 | 2 011 | | | | | 2 015 |
| TOTAL | 38 440 | 5 497 | -924 | 0 | -8 343 | | 34 670 |

(1) **Fonds de commerce** : les principaux fonds de commerce sont détenus par les Sociétés DISTRIBORG FRANCE (4 629 k.€, pour le fonds de commerce Diététique Adulte repris à BLEDINA en décembre 1999), HAGOR et SODIPHAR (1 295 k.€).

(2) **Marques** : il s'agit essentiellement de la marque GAYELORD HAUSER (9 436 k.€, droits de mutation compris) acquise le 1er décembre 1999.

(3) **Ecarts d'acquisition** : les principaux écarts d'acquisition constatés au bilan concernent les sociétés G. SOREAU SAS pour 7 855 k.€ (en 1989), SODI SA pour 4 820 k.€ (en 1989), HAGOR pour 1 848 k.€ (en 1994), R. BONNETERRE SAS pour 5 146 k.€ (en 1994), GROUPE GOURMET FORME SA pour 836 k.€ (en 1994), DISTRIFRANCE SAS pour 1 389 k.€ (en 1997), SFBD-VIVIS SA pour 5 088 k.€ (en 1997), les autres figurant pour un montant individuel inférieur à 600 k.€. Les écarts d'acquisition inférieurs à 15 k.€ sont amortis dans l'exercice.

(4) **Immobilisations acquises par crédit-bail** : il s'agit des sièges sociaux de St Genis Laval - 69 (bureaux et/ou dépôt des sociétés DISTRIBORG GROUPE et DISTRIBORG FRANCE) et de Castelnaudary -11 (bureaux et dépôt de BRUGIER-SILLON).

(5) **Immobilisations en cours** : il s'agit principalement d'investissements informatiques (287 k.€).

(6) Dont 2 011 k.€ relatifs à une ancienne avance en compte courant portant intérêts et provisionnés à 100%.

NOTE 6

■ CLIENTS

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Créances clients | | | |
| (dont effets remis en banque non échus) | 57 694 | 57 759 | 57 330 |
| Provisions sur créances douteuses | -1 517 | -1 319 | -1 264 |
| CLIENTS NETS | 56 177 | 56 440 | 56 065 |

NOTE 7

■ AUTRES CRÉANCES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Créances fiscales et autres | 8 388 | 7 511 | 7 798 |
| Impôt différé : | | | |
| - sur différences temporaires fiscales | 745 | 730 | 957 |
| - sur retraitements | 41 | 5 | 12 |
| TOTAL | 9 174 | 8 246 | 8 767 |

Les autres créances sont toutes considérées à moins d'un an.

NOTE 8

■ DISPONIBILITÉS

Compte-tenu de la convention de trésorerie Groupe, les disponibilités représentent le solde positif de la fusion des postes valeurs mobilières de placements, disponibilités et concours bancaires.

Les principaux règlements en devises se font par l'intermédiaire des comptes en Franc suisse, Dollar, Livre Sterling. Pour les autres devises, le Groupe procède à des achats au comptant de devises.

NOTE 9

■ COMPTES DE RÉGULARISATION

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|-----------------------------|------------|--------------|--------------|
| Charges constatées d'avance | 958 | 1 179 | 1 975 |
| Ecarts de conversion | 1 | 3 | 1 |
| TOTAL | 959 | 1 182 | 1 976 |

NOTE 10

■ CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2002, le capital est constitué de 1 551 259 actions entièrement libérées. La moyenne pondérée sur l'exercice 2002 est de 1 550 104 actions. Au cours de l'exercice 2002, 12 900 options ont été exercées donnant lieu à la création de 12 900 actions nouvelles.

NOTE 11

■ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le Groupe DISTRIBUTOR a appliqué l'avis du CRC n°2000-06 sur les passifs, et ceci n'a pas eu de conséquence sur le compte de résultats et le compte de capitaux propres à l'ouverture.

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Acquisitions | (1) 221 | 228 | 187 |
| Divers exploitation | (2) 1 985 | 1 542 | 567 |
| Retraites | 137 | 115 | 75 |
| Pertes de change | 1 | 3 | 1 |
| Impôt différé sur retraitements | 462 | 369 | 254 |
| TOTAL | 2 806 | 2 257 | 1 084 |

(1) **Acquisitions** : concerne des provisions constituées dans le cadre de la reprise de la société SFBD-VIVIS (221 k.€).

(2) **Divers exploitation** : dont 512 k.€ relatifs à un défaut d'exécution de contrat de prestations de services d'un tiers, 842 k.€ concernant des litiges fiscaux et sociaux, 631 k.€ des litiges commerciaux.

NOTE 12

■ EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|---------------------------------|------------|---------------|---------------|
| DETTES A LONG TERME | | | |
| Emprunt | (4) 17 427 | (1) 14 759 | |
| Crédit bail | (2) 310 | 806 | 1 337 |
| TOTAL LONG TERME | 310 | 18 233 | 16 096 |
| DETTES A COURT TERME | | | |
| Emprunt (1) | 10 | (1) 3 906 | |
| Crédit bail (2) | 497 | 531 | 483 |
| Concours bancaires (3) | | | 7 527 |
| TOTAL COURT TERME | 507 | 531 | 11 916 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES | 817 | 18 764 | 28 012 |

(1) A taux variable

(2) A taux fixe.

(3) Compte-tenu de la convention de trésorerie Groupe, les concours bancaires représentent le solde négatif de la fusion des postes valeurs mobilières de placement, disponibilités et concours bancaires.

(4) Représente la dette financière vis à vis du Groupe WESSANEN.

NOTE 13

■ AUTRES DETTES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Dettes fiscales et sociales | 9 956 | 9 279 | 10 233 |
| Dépôts et cautions reçus | | | |
| Dettes rattachées à des participations | | | |
| Charges à payer | 23 095 | 19 171 | 16 459 |
| TOTAL | 33 051 | 28 450 | 26 692 |

Les autres dettes sont toutes considérées à moins d'un an.

NOTE 14

■ COMPTES DE RÉGULARISATION

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|
| Produits constatés d'avance | 793 | 279 | 563 |
| Subventions d'équipement | | | |
| Ecarts de conversion | 5 | 1 | 4 |
| TOTAL | 798 | 280 | 567 |

NOTE 15

■ ENGAGEMENTS

Montant des engagements donnés par DISTRIBUTOR GROUPE pour le compte de ses filiales :

| | |
|------------------|---------|
| Françaises | 577 k.€ |
| Belges | 34 k.€ |
| Italienne..... | 3 k.€ |

NOTE 16

■ AUTRES INFORMATIONS

• Rémunérations versées en 2002 aux organes d'Administration et de Direction

Rémunérations versées aux vingt personnes membres du Comité Filiales = 1 320 k.€

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration du Groupe = 0 k.€

• Effectifs

| | 2002 | 31/12/01 | 31/12/00 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Cadres | 130 | 122 | 96 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 115 | 115 | 105 |
| Employés | 482 | 590 | 552 |
| TOTAL ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN | 727 | 827 | 753 |

La variation annuelle de l'effectif provient essentiellement de la cession de la société BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Ltd le 28 juin 2002.



SOMMAIRE

DES COMPTES SOCIAUX

| | |
|--|---------|
| ■ RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | Page 23 |
| ■ COMPTE DE RÉSULTAT | Page 23 |
| ■ BILAN | Page 24 |
| ■ PRINCIPES COMPTABLES | Page 24 |
| ■ NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX | Page 25 |
| ■ RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES | Page 27 |
| ■ RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES | Page 28 |
| ■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | Page 29 |
| ■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2003 | Page 32 |

RAPPORT GÉNÉRAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société DISTRIBORG GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture.

■ VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 24 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Doug MACLEAN

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – AUDIT
Dominique NATALE

COMPTE DE RÉSULTAT

| En K€ | Notes | 31/12/02 | 31/12/01 | 31/12/00 |
|--|-------|----------|----------|----------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 1 | 6 609 | 5 421 | 4 928 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | -3 056 | -2 213 | -1 259 |
| RÉSULTAT FINANCIER | | 8 619 | 5 615 | -1 653 |
| composé de : | | | | |
| - Dividendes perçus | | 8 839 | 8 060 | 6 156 |
| - Intérêts perçus des créances de Participation | | 301 | 515 | 78 |
| - Rémunération de la trésorerie des filiales | | 60 | 158 | 276 |
| - Provision pour dépréciation des titres | | - 311 | - 2 255 | -7 341 |
| - Autres produits et charges financières (emprunts/concours bancaires) | | - 270 | - 863 | -822 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | | -2 412 | -1 233 | -2 848 |
| composé de : | | | | |
| - Abandons de compte-courant | | | -972 | |
| - Plus-value sur opérations en capital | | 23 | -246 | 7 |
| - Moins-value de cession sur les titres LA VIE CLAIRE | | | | -2 852 |
| - Dotations aux provisions | | -2 428 | | |
| - Divers | | -7 | -15 | -3 |
| IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES | 2 | 1 709 | 1 137 | 512 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | 4 860 | 3 306 | -5 248 |

BILAN

| ACTIF En K€ | Notes | 31/12/02 | 31/12/01 | 31/12/00 |
|-------------------------------|-------|---------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 3 | 9 159 | 9 164 | 9 364 |
| Immobilisations corporelles | | 321 | 351 | 269 |
| Immobilisations financières | 4 | 44 011 | 54 319 | 52 095 |
| Créances | 5 | 12 453 | 2 236 | 1 387 |
| Disponibilités | 6 | 1 507 | 4 802 | 1 793 |
| TOTAL | | 67 451 | 70 872 | 64 908 |

| PASSIF En K€ | Notes | 31/12/02 | 31/12/01 | 31/12/00 |
|------------------------------------|-------|---------------|---------------|---------------|
| Capitaux propres | 7 | 59 128 | 53 661 | 49 545 |
| Provisions pour risques et charges | | 1 096 | 512 | |
| Dettes financières | 8 | 3 919 | 14 489 | 11 732 |
| Autres dettes | 9 | 3 308 | 2 210 | 3 631 |
| TOTAL | | 67 451 | 70 872 | 64 908 |

PRINCIPES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de la Société DISTRIBORG GROUPE SA, sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises, appliquées de façon constante.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les marques acquises et inscrites au bilan font l'objet de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la valeur d'inventaire étant déterminée à partir de critères dépendant notamment du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel intégrant des données prévisionnelles.
- Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une provision est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée selon une méthode homogène avec les comptes consolidés, en appliquant les critères définis par le Groupe WESSANEN, prenant en compte notamment les résultats opérationnels et/ou les chiffres d'affaires qui intègrent des données prévisionnelles. Les provisions complémentaires constatées en 2002 et décrites dans la note 4, sont la conséquence, pour l'essentiel :
 - d'écarts défavorables entre les prévisions antérieures et les réalisations effectives de l'année 2002,
 - de l'actualisation des prévisions sur les filiales concernées.
- Les créances d'exploitation font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque encouru.

NOTES

SUR LES COMPTES SOCIAUX

NOTE 1

■ PRODUITS D'EXPLOITATION

La Société-mère DISTRIBORG GROUPE joue le rôle de société animatrice du Groupe, définissant ses orientations stratégiques, ses choix politiques et assurant la coordination des différentes filiales.

Les produits d'exploitation sont constitués des prestations de services effectuées par la Société DISTRIBORG GROUPE auprès de ses filiales, et des redevances de licence de marques propres commercialisées par les filiales du Groupe.

NOTE 2

■ IMPÔT

Le régime de l'intégration fiscale conduit la Société DISTRIBORG GROUPE à recevoir de ses filiales, au titre de l'impôt sur les sociétés, des sommes supérieures au montant de l'impôt effectivement dû par la Société-mère pour l'ensemble des filiales concernées.

Ce profit s'élève à 1 709 k.€ en 2002.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2002 sont les suivantes : DISTRIBORG FRANCE, G. SOREAU, TERRADIS, BIO DISTRIFRAIS, BRUGIER-SILLON, DISTRIFRANCE, SFBV VIVIS, R. BONNETERRE, RAPHA-GUI.

NOTE 3

■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques, amortis sur 12 mois, et des marques de Diététique Adulte acquises auprès de BLEDINA le 1^{er} décembre 1999, dont GAYELORD HAUSER (9 147 k.€)

NOTE 4

■ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Titres de participation (aux coûts historiques) | 49 386 | 54 215 | 56 590 |
| Provision pour dépréciation des titres | -5 395 | -10 830 | -8 575 |
| Créances sur participations et autres titres | 20 | 10 934 | 4 080 |
| TOTAL | 44 011 | 54 319 | 52 095 |

En 2002, la provision pour dépréciation des titres se décompose de la façon suivante : DISTRIBORG BELGIUM (165 k.€), HAGOR (3 853 k.€), DISTRIBORG ESPANA (978 k.€), BIO DISTRIFRAIS (399 k.€).

NOTE 5

■ CRÉANCES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|----------------------------------|---------------|--------------|--------------|
| Clients | 1 353 | 806 | 1 |
| Autres créances (1) | 1 202 | 909 | 715 |
| Charges constatées d'avance (2) | 267 | 265 | 328 |
| Charges à répartir (3) | 167 | 256 | 343 |
| Comptes-courants de filiales (4) | 9 464 | | |
| TOTAL | 12 453 | 2 236 | 1 387 |

(1) Les autres créances sont constituées essentiellement d'impôt sur les sociétés (938 k.€), de TVA (106 k.€), de personnel (105 k.€)

(2) Les charges constatées d'avance ne contiennent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

(3) Les charges à répartir représentent les droits de mutation relatifs à l'acquisition des marques Diététique Adulte de BLEDINA en décembre 1999 (dont GAYELORD HAUSER). Elles sont étalées sur cinq ans.

(4) dont 8 817 k€ Wessanen France holding.

NOTE 6

■ VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

| En K€ | Au 01/01/02 | Acquisitions | Cessions | Au 31/12/02 |
|-------|-------------|--------------|----------|-------------|
| V.M.P | 871 | 61 164 | 61 279 | 756 |

NOTE 7

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Augmentation du capital | 607 | 812 | 705 |
| Réduction du capital | | -2 | |
| Dividendes versés aux actionnaires | | 0 | -1 201 |
| Résultat de l'exercice | 4 860 | 3 306 | -5 248 |
| TOTAL DES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | 5 467 | 4 116 | -5 744 |

NOTE 8

■ DETTES FINANCIÈRES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|--|--------------|---------------|---------------|
| Emprunts | | | 9 467 |
| Concours bancaires | 2 080 | 1 162 | 820 |
| Participation des salariés | 1 839 | 1 501 | 1 445 |
| Dettes rattachées à des Participations | | 11 826 | |
| TOTAL | 3 919 | 14 489 | 11 732 |

| En K€ | Montant brut | à un an au + | à + un an et - 5 ans | à + 5 ans |
|--|--------------|--------------|----------------------|-----------|
| Emprunt | | | | 0 |
| Concours bancaires | 2 080 | 2 080 | | |
| Participations des salariés | 1 839 | 247 | 1 592 | |
| Dettes rattachées à des Participations | | | | |
| Total | 3 919 | 2 327 | 1 592 | |

NOTE 9

■ AUTRES DETTES

| En K€ | 2002 | 2001 | 2000 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 1 672 | 1 515 | 801 |
| Dettes fiscales et sociales | 957 | 563 | 2 711 |
| Comptes-courants des filiales | 565 | 130 | 67 |
| Autres dettes | 14 | 2 | 52 |
| Produits constatés d'avance | 100 | 0 | 0 |
| TOTAL | 3 308 | 2 210 | 3 631 |

NOTE 10

■ ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

| En K€ | 2002 |
|--|--------|
| Participations | 49 386 |
| Provisions pour dépréciation des titres | -5 395 |
| Créances rattachées à des participations | 0 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 307 |
| Autres créances | 1 625 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 628 |
| Autres Dettes | 565 |

NOTE 11

■ CRÉDIT-BAIL

En K€

L'investissement financier concerne exclusivement l'implantation de St Genis Laval-69 (siège et dépôt).

| | |
|--|--------------|
| • Valeur d'origine | 4 278 |
| • Amortissement | |
| - Cumul des exercices antérieurs | 2 457 |
| - Exercice | 187 |
| | 2 644 |
| • Redevances payées (hors taxes) | |
| - Cumul des exercices antérieurs | 6 716 |
| - Exercice | 510 |
| | 7 226 |
| • Redevance restant à payer (hors taxes) | |
| - A un an au plus | 431 |
| - A plus d'un an et cinq ans au plus | 0 |
| - A plus de cinq ans | 0 |
| | 431 |
| • Valeur résiduelle en fin de contrat | 0 |

RÉSULTAT

(ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES)

DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| En € | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | 5 709 018 | 5 723 778 | 5 797 480 | 5 861 148 | 5 910 297 |
| Capital social | 5 709 018 | 5 723 778 | 5 797 490 | 5 861 148 | 5 910 297 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 1 497 948 | 1 501 821 | 1 521 159 | 1 538 359 | 1 551 259 |
| OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 536 436 | 2 215 456 | 2 758 466 | 2 885 318 | 2 741 494 |
| Résultat avant impôts, participation salariale, dotations aux amortissements et provisions | 5 873 700 | 2 264 442 | 2 012 450 | 5 170 671 | 516 162 |
| Impôts sur les bénéfices | -1 927 523 | -2 176 008 | -511 900 | -1 137 036 | -1 709 222 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 6 364 303 | 4 018 197 | -5 247 646 | 3 306 406 | 4 859 722 |
| Résultat distribué | 1 198 358 | 1 201 457 | 0 | 0 | 0 |
| RÉSULTATS PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 5.21 | 2.96 | 1.66 | 4.1 | 1.43 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 4.25 | 2.68 | -3.45 | 2.15 | 3.13 |
| Dividende distribué à chaque action | 0.80 | 0.80 | 0 | 0 | 0 |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 26 | 29 | 35 | 38 | 45 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 1 365 570 | 1 430 529 | 1 608 345 | 1 805 321 | 2 093 195 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales) | 548 516 | 573 236 | 633 988 | 690 669 | 847 898 |

RENSEIGNEMENTS

SUR LES FILIALES

| En K€ | FILIALES FRANCAISES | | | | | | | | |
|--|-----------------------------|----------------------|------------------|---------------------|-----------------|-------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|
| | DISTRIBORG FRANCE SAS | SFBD- VIVIS SA | G. SOREAU SAS | DISTRIFRANCE SAS | TERRADIS SAS | CHANTENAT SARL | BIO DISTRIFRAIS SAS | BRUGIER -SILLON SAS | R. BONNETERRE SAS |
| Capital | 8 323 | 510 | 618 | 56 | 1 581 | 19 | 659 | 370 | 300 |
| Capitaux propres autres que le capital avant résultat 2002 | 8 772 | -2 376 | 2 866 | 278 | 1 457 | 1 248 | 164 | 1 289 | 1 742 |
| Quote-part du capital détenu en pourcentage | 99,99 % | 99,97 % | 99,98 % | 99,84 % | 99,99 % | 90,08 % | 99,99 % | 99,87 % | 99,97 % |
| Valeur comptable des titres détenus : | | | | | | | | | |
| - brute | 9326 | | 18 282 | 1 781 | 1 581 | 825 | 2 594 | 169 | 4 754 |
| - nette | 9326 | | 18 282 | 1 781 | 1 581 | 825 | 2 195 | 169 | 4 754 |
| Prêts et avances consentis par la Société-mère et non remboursés | 1 165 | 228 | 80 | | | | | 109 | |
| Montant des cautions et avals donnés par la Société-mère | 155 | 21 | 353 | | | | 7 | | |
| CA HT de l'exercice 2002 | 110 043 | | 23 490 | | 17 598 | 5 442 | 10 509 | 8 862 | 38 330 |
| Résultat net du dernier exercice clos le 31/12/2002 | 7 309 | 443 | 1 237 | 129 | 1 272 | 320 | 99 | 407 | 500 |
| Dividendes encaissés par la Société-mère au cours de l'exercice | 6 168 | | 953 | | 1 182 | 75 | | 121 | 305 |

FILIALES FRANCAISES

FILIALES ETRANGERES

| En K€ | RAPHA-GUI | DISTRIBORG | HAGOR | DISTRIBORG | DISTRIBORG |
|--|-----------|------------|--------|---------------|--------------|
| | SCI | BELGIUM NV | NV | ITALIA SPA | ESPANA SA |
| Capital | 2 | 421 | 1 190 | 713 | 902 |
| Capitaux propres autres que le capital avant résultat 2002 | 91 | -157 | -1 640 | 693 | -199 |
| Quote-part du capital détenu en pourcentage | 100 % | 100 % | 100% | 100 % | 100 % |
| Valeur comptable des titres détenus : | | | | | |
| - brute | 146 | 2 333 | 3 853 | 2 061 | 1 681 |
| - nette | 146 | 2 168 | 0 | 2 061 | 703 |
| Prêts et avances consenties par la Société-mère et non remboursés | 2 | | | | 222 |
| Montant des cautions et avals donnés par la Société-mère | 41 | 29 | 5 | 3 | |
| CA HT de l'exercice 2002 | | 3 626 | 10 074 | 9 841 | 1 202 |
| Résultat net du dernier exercice clos le 31/12/2002 | 4 | 158 | -1 318 | 134 | -380 |
| Dividendes encaissés par la Société-mère au cours de l'exercice | | | | 35 | |

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

■ CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société DISTRIBORG ESPANA SA

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Marc PROT.

1.1. Nature et objet : Convention de prestations de service pour la marque YUNNAN TUO CHA.

Modalités : Redevance de 0,80% sur le chiffre d'affaires réalisé avec la GMS et de 1% sur le chiffre d'affaires réalisé avec le détail. Les produits de l'exercice s'élèvent à 146 €.

1.2. Nature et objet : Convention de licence de marque GAYELORD HAUSER.

Modalités : Redevance de 0,80% calculée sur la base du chiffre net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 94 €.

1.3. Nature et objet : Convention de licence de marque WAKAMA.

Modalités : Redevance de 0,80% calculée sur la base du chiffre d'affaire net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Aucun produit n'a été constaté sur l'exercice.

2. Avec la société DISTRIBORG BELGIUM NV

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Marc PROT.

2.1. Nature et objet : Convention de prestations de service pour la marque TUO TEA et VENDOMINE.

Modalités : Redevance de 0,80% sur le chiffre d'affaires. Les produits de l'exercice s'élèvent à 169 €.

2.2. Nature et objet : Convention de licence de marque GAYELORD HAUSER.

Modalités : Redevance de 0,80% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 7 223 €.

3. Avec la société BIO SERVICE MALDEGEM

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Marc PROT.

Nature et objet : Convention de prestation de services.

Modalités : Rémunération correspondant à 0,50% du chiffre d'affaires net annuel réalisé par la société BIO SERVICE MALDEGEM. Les produits de l'exercice s'élèvent à 76 786 €.

4. Avec la société DISTRIBORG FRANCE SAS

Personne concernée : Monsieur Jean-Marc PROT.

Nature et objet : Convention de licence de marque ENSAYA, le GOUT de l'ESSENTIEL et NATURAL MASSAGE.

Modalités : Redevance de 0,80% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 18 439 €.

5. Avec la société DISTRIBORG ITALIA SRL

Personne concernée : Monsieur Jean-Marc PROT.

Nature et objet : Convention de licence de marque GAYELORD HAUSER.

Modalités : Redevance de 0,80% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 5 923 €.

6. Avec la société SOREAU SAS

| | |
|----------------------|---|
| Personne concernée : | Monsieur Jean-Marc PROT. |
| Nature et objet : | Convention de licence de marque CROQUERO. |
| Modalités : | Redevance de 0,80% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 1 607 €. |

7. Avec la société BONNETERRE SAS

| | |
|----------------------|--|
| Personne concernée : | Monsieur Jean-Marc PROT. |
| Nature et objet : | Convention de licence de marque DELEXA. |
| Modalités : | Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 982 €. |

8. Avec la société HAGOR NV

| | |
|------------------------|--|
| Personne concernée : | Monsieur Jean-Marc PROT. |
| 8.1. Nature et objet : | Convention de licence de marque DELEXA. |
| Modalités : | Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marge concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 82 €. |
| 8.2. Nature et objet : | Convention de licence de marque EVANEA. |
| Modalités : | Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 236 €. |

9. Avec la société TERRADIS SAS

| | |
|----------------------|--|
| Personne concernée : | Monsieur Jean-Marc PROT. |
| Nature et objet : | Convention de licence de marque FLORYSTELLE. |
| Modalités : | Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 3 290 €. |

10. Avec la société BRUGIER SILLON SAS

| | |
|----------------------|--|
| Personne concernée : | Monsieur Jean-Marc PROT. |
| Nature et objet : | Convention de licence de marque EPHYTEM. |
| Modalités : | Redevance de 1% calculée sur la base du chiffre d'affaires net facturé des produits commercialisés sous la marque concédée. Les produits de l'exercice se sont élevés à 4 733 €. |

■ CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société DISTRIBORG Belgium

Nature, objet et modalités : Votre société a consenti, en 2001, à la société DISTRIBORG Belgium un abandon de créance d'une valeur de 131 000 € accompagné d'une clause de retour à meilleure fortune.

2. Avec la société HAGOR

Nature, objet et modalités : Votre société a consenti, en 2001, à la société HAGOR un abandon de créance d'une valeur de 374 700 € accompagné d'une clause de retour à meilleure fortune.

3. Avec la société DISTRIBORG Espagne

Nature, objet et modalités : Votre société a consenti, en 2001, à la société DISTRIBORG Espagne un abandon de créance d'une valeur de 465 900 € accompagné d'une clause de retour à meilleure fortune.

4. Avec la société WESSANEN France Holding SAS

4.1. Nature, objet et modalités :

Votre société a conclu avec la société WESSANEN France Holding SAS une convention de facilité de trésorerie.

WESSANEN France Holding a accordé à DISTRIBORG Groupe une avance de trésorerie d'un montant maximum de 10 000 000 € pour une période de 5 ans jusqu'au 1er mars 2006. Les avances ont été rémunérées au taux de EURIBOR +0,50%. Aucun intérêt n'a été constaté sur cet exercice.

4.2. Nature, objet et modalités :

Votre société a conclu avec la société WESSANEN France Holding SAS un prêt de 12 000 000 € sur une période de 5 ans remboursable au 1er mars 2006.

Ce prêt est rémunéré suivant le taux à 5 ans EUR SWAP + 0,5 points. Il a fait l'objet d'un remboursement total au cours de l'exercice. Les intérêts sur prêt sur ce même exercice se sont élevés à 289 850 €.

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du code de commerce.

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-42 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-240 du code de commerce, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie. Dans le cas présent, l'ensemble des démarches administratives et juridiques n'avait pas pu être finalisé avant la date d'effet de la convention, soit le 28 juin 2002.

Personne concernée : Monsieur Koos KRAMER

Nature et objet : Votre société a cédé à la société WESSANEN U.K HOLDINGS Limited au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2002 les titres de participation qu'elle détenait dans la société BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Limited.

Modalités : Lors de la cession, la valeur nette comptable des titres de participation s'élevait à 424 551 €. La rémunération de cette cession s'est effectuée par un versement de 447 193 €. Par ailleurs et à titre accessoire à cette convention, votre société s'est engagée à assumer les coûts de remise en état des locaux occupés par la société BREWHURST HEALTH FOOD SUPPLIES Limited dus lors du départ des locaux sis à Abbot Close. Une provision de 396 360 € a été constituée à cet effet dans les comptes au 31 décembre 2002.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 17 juillet 2002, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Lyon et Villeurbanne, le 24 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit **DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – Audit**
Département de KPMG S.A.

Doug MACLEAN
Associé

Dominique NATALE
Associé

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE

DU 27 JUIN 2003

■ PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et de groupe du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2002 tels qu'ils sont présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7.819 Euros et qui ont donné lieu à une imposition de 2.684,25 Euros.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice

■ DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2002 de 4.859.722 € qui, augmenté du report à nouveau antérieur de 570.199 €, s'élève à 5.429.921 €, telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, et décide de le reporter à nouveau.

Elle constate que le revenu unitaire des titres a été le suivant au cours des trois derniers exercices :

| exercice | nombre d'actions | valeur nominale | dividende fiscal | avoir réel | revenu |
|----------|------------------|-----------------|------------------|------------|--------|
| 1999 | 1.501.821 | 25 F | 0,80 € | 0,40 € | 1,20 € |
| 2000 | 1.521.159 | 25 F | Néant | Néant | Néant |
| 2001 | 1.538.359 | 3,81 € | Néant | Néant | Néant |

■ TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve la conclusion et l'exécution au cours de l'exercice écoulé des conventions relatées audit rapport.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, connaissance prise des circonstances qui n'ont pas permis de la soumettre à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, approuve la convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui a été décrite dans le rapport spécial susvisé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 dudit Code..

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce et rendant compte des opérations réalisées en vertu d'options de souscription ou d'achats d'actions, prend acte des opérations qu'il relate.

■ SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de la société WESSANEN France HOLDING arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir en 2009 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

■ SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de la société PARTICIPATIONS ET DIETETIQUE arrive à son terme à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir en 2009 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.